

*Extrait du journal historique de la Révolution opérée par le
chancelier Maupeou.*

Du 4 juin 1772, Mgr l'archevêque de Lyon, autrefois homme de cour et qui lui avoit donné plus d'une fois des marques de son attachement, paroît se repentir d'avoir trahi son corps en plusieurs occasions et surtout de s'être ligué contre Mgr l'archevêque de Paris. Convaincu, aujourd'hui, que le plus beau rôle que puisse jouer un prélat, c'est de défendre la religion et le clergé, il s'est réuni à M. de Beaumont ; il prend avec lui en main la cause des corps religieux qu'on veut opprimer et surtout celui de l'ordre de Saint-Ruff, dissous déjà par une bulle du Pape et dont les biens ont été réunis à l'ordre de Saint-Lazare. Cet ordre et ses bénéfices étant dans son diocèse, il croit en devoir soutenir spécialement l'existence et prouver que la bulle est subreptice. En conséquence, malgré ses prétentions de ne pouvoir être de l'assemblée du clergé, parce qu'il se regarde comme supérieur à elle, en sa qualité de Primat des Gaules, et juge né des contestations qui pourroient s'y élever, il s'est fait nommer député de la province de Lyon, après avoir fait toutes ses protestations ou réserves concernant ses droits et prééminence.

Mgr de Montazet est un prélat très instruit, très-éloquent et bien propre à combattre Mgr l'archevêque de Toulouse.

Du 27 février 1774. Mgr l'archevêque de Lyon est en litige, sous le nom de syndic du clergé de son diocèse, contre les comtes de Lyon, attachés à leurs rits, à leurs usages et à leurs cérémonies ; ils prétendent que les procédés du prélat, dont ils se plaignent, doivent être attribués à ce qu'ils n'ont pas voulu se prêter aux vues nouvelles de ce